

# DES EMPLOYEURS DU SECTEUR PUBLIC OU PRIVÉ

## LES PRINCIPAUX EMPLOYEURS SONT :

- » Les associations loi 1901 avec application d'une convention collective
- » Les collectivités publiques, centres communaux d'action sociale (CCAS...), avec un statut d'emploi public
- » Les particuliers employeurs



# DES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE.

Le **D.E.A.V.S.** est le premier niveau de la filière d'aide à domicile.

Les perspectives peuvent être :

- l'encadrement d'une équipe
- La reprise des études pour devenir technicien de l'intervention sociale et familiale (**T.I.S.F.**)

# POUR EN SAVOIR PLUS

» Prenez contact avec les centres agréés pour assurer la formation d'auxiliaire de vie sociale dans la région Pays de la Loire (cf. feuille jointe)

ou

» avec la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales des Pays de la Loire :  
Service Mission Professions  
Professions Sociales

# L'AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE



**Une profession reconnue  
dans le secteur social**

Adresse postale :

M.A.N

Rue René Viviani

B.P.86218

44262 Nantes Cedex 2

Tél.: 02.40.12.87.31 ou 02.40.12.87.33

ou 02.40.12.87.95

[www.pays-de-la-loire.sante.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.sante.gouv.fr)

## PLUS QU'UNE AIDE, UNE RÉELLE PRESTATION À DOMICILE

### L'AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE

- » Est un professionnel diplômé d'Etat de la filière de l'aide à domicile.
- » Il contribue au maintien à domicile des personnes et à la préservation de leur autonomie.
- » Il apporte un soutien aux familles fragilisées.

### SON RÔLE

- » Accompagner les personnes ou les familles dans les actes essentiels de la vie.
  - travaux ménagers
  - courses
  - préparation des repas
  - aide à l'alimentation et à la toilette
  - aide aux déplacements
- » Adapter son intervention à la situation de la famille ou de la personne.
- » Établir une relation de confiance et un dialogue avec la personne ou la famille et l'entourage familial et social.
  - en respectant la vie privée et les choix des personnes aidées
- » Evaluer son action avec les autres professionnels.
  - travailler en équipe au sein d'un service

### LES QUALITES SOUHAITEES

- l'écoute
- le dialogue
- le respect
- la discrétion

## UNE FORMATION EN ALTERNANCE ET MODULAIRE, ACCESSIBLE EN FORMATION INITIALE OU EN COURS D'EMPLOI

#### UF 1

Les bénéficiaires de l'intervention

#### UF 2

Accompagnement et aide aux personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne

#### UF 3

Accompagnement et aide aux personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidienne

#### UF4

Accompagnement et aide aux personnes dans les activités de la vie sociale et relationnelle

#### UF5

Méthodologies d'intervention

<b>Stage de découverte  1 mois = 140H</b>	2 modules	<b>Stage Professionnel 420H</b>	126 H
	2 modules		77 H
	2 modules		84 H
	2 modules		63 H
	3 modules		133 H

Un diplôme : le **D.E.A.V.S.** (Durée totale de la formation : 560 H)  
Le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale est délivré par le ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité (DRASS).